

# Tentative d'enfumage du Ministère - Le décryptage du collectif "Touche pas ma ZEP"

Annonces de la Ministre	Remarques	Ce que revendique le Collectif "Touche pas ma ZEP"
<p>Garantir le maintien des <b>indemnités</b> des enseignants de ces lycées. Toutes les dispositions sont prises pour sécuriser les rentrées 2017, 2018 et 2019. Les textes sont parus.</p>	<p>Cette annonce a déjà été faite le 30 septembre, au lendemain de la première journée de grève "touche pas ma ZEP". <b>Rien de nouveau</b> donc.</p> <p><b>Après 2019 ... plus rien !</b></p> <p>Cette annonce <b>avalise la fin de l'éducation prioritaire</b> en lycée puisqu'elle renvoie à une "clause de sauvegarde" qui accompagne les établissements qui sortent de l'éducation prioritaire.</p>	<p>La publication avant 2017 d'une <b>carte élargie</b><sup>1</sup> de lycées en éducation prioritaire assortie d'un <b>label</b> garantissant un <b>maintien définitif des indemnités pour tous les personnels</b>.</p> <p>1. Carte élargie = maintien de tous les lycées ex-ZEP dans l'éducation prioritaire + entrée de nouveaux lycées qui devraient légitimement en relever</p>
<p>Garantir le maintien des <b>droits</b> dont les personnels bénéficient pour leur <b>mutation</b>. Toutes les dispositions sont prises pour sécuriser les rentrées 2017, 2018 et 2019. Les textes sont parus.</p>	<p>Cette annonce a déjà été faite suite à notre deuxième journée de grève "touche pas ma ZEP", le 11 octobre. <b>Rien de nouveau</b> donc.</p> <p><b>Après 2019 ... plus rien !</b></p> <p><b>Ne concerne pas les personnels arrivés après 2015.</b></p> <p>Cette annonce <b>avalise la fin de l'éducation prioritaire</b> en lycée puisqu'elle renvoie à une "clause de sauvegarde" qui accompagne les établissements qui sortent de l'éducation prioritaire.</p>	<p>La publication avant 2017 d'une <b>carte élargie</b> de lycées en éducation prioritaire avec un <b>label</b> garantissant le <b>maintien définitif des bonifications pour les mutations, y compris pour les personnels arrivés après 2015.</b></p>
<p>Garantir le <b>maintien</b> de tous les <b>moyens supplémentaires</b> dont <b>bénéficient les lycées de l'éducation prioritaire</b>.</p>	<p>Il n'y a plus de lycées ZEP depuis 2015. <b>La Ministre invente donc le maintien de moyens supplémentaires qui n'existent plus ! Maintenir l'inexistant, c'est une sacré trouvaille.</b></p> <p>Elle va même jusqu'à dire qu'un certain nombre de lycées sont aujourd'hui labellisés "lycées ZEP" alors que ce dispositif est officiellement caduc (voir site de l'Observatoire des zones prioritaires OZP).</p> <p>Par conséquent, contrairement aux deux annonces (sur les primes et sur les mutations), <b>aucune référence à un quelconque texte officiel.</b> Enfumage total donc !</p>	<p>La publication avant 2017 d'une <b>carte élargie</b> de lycées en éducation prioritaire avec un label garantissant des <b>moyens pérennes (effectifs par classe limités, maintien des dédoublements et de tous les projets, vie scolaire...)</b></p>
<p>La ministre a par ailleurs décidé d'allouer une dotation exceptionnelle de <b>450 emplois nouveaux à la rentrée 2017</b> pour les <b>lycées et lycées professionnels les plus défavorisés</b>. Ces emplois permettront d'abaisser le nombre d'élèves par classe et d'améliorer le nombre d'adultes dans les établissements.</p>	<p>Ne concerne <b>que la rentrée 2017</b>. A partir de 2018, plus rien !</p> <p>C'est quoi un lycée qui fait partie des "<b>plus défavorisés</b>" ? Cela <b>ne correspond à aucune catégorie juridique de l'éducation nationale</b>. Comment affecter 450 postes à une catégorie qui ne correspond officiellement à rien dans l'éducation nationale ?</p> <p>L'intersyndicale d'Aix-Marseille, reçue le 28 novembre par Eric Tournier, (conseiller en charge de la préparation de la rentrée, du premier degré, du second degré et de l'éducation prioritaire), s'est entendue dire que <b>le Ministère ne communiquerait pas de liste des lycées bénéficiant des 450 postes</b>. Donc aucune garantie que tel ou tel lycée recevra bien quelque chose à la rentrée 2017 suite à ces annonces !</p> <p>Les <b>lycées qui n'ont jamais eu aucun label</b> sont d'ores et déjà <b>exclus</b> de ces 450 postes !</p>	<p>La publication avant 2017 d'une <b>carte élargie</b> de lycées en éducation prioritaire avec un label garantissant des <b>moyens pérennes (effectifs par classe limités, maintien des dédoublements et de tous les projets, vie scolaire...)</b></p>

**Nous continuerons de pointer les contradictions d'un Ministère qui prétend partout faire de l'éducation sa priorité et qui organise dans le même temps la destruction programmée de l'éducation prioritaire pour les lycées, abandonnant ainsi la jeunesse des quartiers populaires. Le Ministère est fébrile et ne sait plus quoi inventer pour éteindre la mobilisation : amplifions encore le mouvement pour obtenir les vrais moyens nécessaires à la réussite de nos élèves, tous nos élèves.**